

ABONNEMENT.

Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :
A SAUMUR,
chez tous les Libraires ;
A PARIS,
chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 33 ;
A EWIG,
Rue Fiechter, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne	30 c.
Réclames	30
Faits divers	75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
chez M. HAYAS-LAFFITE et Co,
Place de la Bourse, 8.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

SAUMUR,

24 Juin 1880.

La séance du 21 juin.

Nous avons eu dans ces derniers temps quelques séances tapageuses, mais point de séance mémorable ; en voici une qui comptera. C'est l'amnistie qui en a fait les frais. Retenez cette date, 21 juin ; elle va peser d'un grand poids dans les destinées de la France.

Dès l'ouverture de la séance, on savait que la discussion de l'amnistie ne serait pas retardée d'un seul jour. La commission qui venait d'être nommée dans les bureaux avait promis un rapport immédiat, et de temps en temps elle envoyait de ses nouvelles pour faire patienter la Chambre et les galeries.

Vers quatre heures et demie, on commençait presque à désespérer. M. Rouher était à la tribune et parlait de la marine marchande. Tout à coup, il se produit comme un remous dans l'hémicycle : c'est la commission, c'est l'amnistie !

On a choisi pour rapporteur un brave homme, républicain très-moderé, que nos lecteurs connaissent de longue date. C'est M. Jozon, député de Fontainebleau. On ne s'attendait pas à le rencontrer en cette sinistre affaire. Il lit, en zézayant comme un bébé, trois ou quatre phrases dans le style d'Henry Monnier. On y découvre sans peine que Joseph Prudhomme est devenu partisan à outrance de l'amnistie. C'est le rapport !

La commission accepte, purement et simplement, le projet du gouvernement.

Elle s'engage ! M. Casimir Périer monte à la tribune, jaloux de faire honneur au nom qu'il porte, et il donne lecture d'une déclaration très-ferme, où le ministère est suffisamment malmené. M. Casimir Périer a relevé les principales contradictions de M. de Freycinet, il les signale, il prédit que l'am-

nistie plénière sera funeste à la République, il établit qu'aucune nécessité ne la justifie, il affirme que le pays n'y comprendra rien ; enfin il annonce que les députés du centre gauche ne la voteront pas.

M. de Freycinet, sensiblement désappointé par l'effet produit, juge cependant qu'il est indispensable de répondre à M. Casimir Périer. Son malaise nuit à son éloquence ; il se perd en phrases subtiles et en déductions alambiquées. Après son discours du mois de février, la fausseté de sa situation éclate à tous les yeux.

Pour se raffermir, le président du conseil fait des phrases ; il dit que les aiguilles de l'histoire ne marquent pas toujours la même heure sur le même cadran, qu'il faut écouter la voix de l'opinion publique, et proclamer les amnisties juste à point, ni trop tard ni trop tôt.

C'est le tour de M. Paul de Cassagnac. La misérable palinodie du ministère, sa sujétion à M. Gambetta, son écœurante servilité donnait à M. de Cassagnac trop beau jeu pour qu'il renouât au plaisir de mettre les ministres face à face avec leurs déclarations, avec leurs promesses, avec leurs étourderies, avec leurs capitulations et leurs défaillances.

Il n'y a pas manqué, et les ministres ont passé là un mauvais quart d'heure. M. de Cassagnac a été très-moderé ; mais sa modération même le portait, car il a cloué à la muraille, avec une dextérité incomparable, tous ceux qui ont essayé de le taquiner, M. Andrieux, M. de Douville, M. de Freycinet lui-même.

A la fin, on ne s'y risquait plus. Le ministère était en loques. L'orateur lui reprochait surtout ce cynisme nouveau qui consiste à recommander ce qu'on a naguère condamné soi-même, et à se parjurer violemment dans l'espace de quatre mois. « Vous ne voulez pas de l'amnistie, vous la reculez jusqu'à la consommation des siècles ; aujourd'hui elle s'impose, et vous la jugez vous-mêmes nécessaire ; soit ! mais alors, allez-vous-en, retirez-vous ; cédez la place à d'autres.

Ayez la pudeur de ne pas préconiser ce que vous avez maudit ! A une situation nouvelle, il faut des hommes nouveaux... Vous avez parlé des aiguilles de l'histoire ; mais quand des aiguilles sont aussi variables que les vôtres, on les porte chez l'horloger... ! »

Le ministère succombait sous le ridicule, et la débâcle commençait. M. de Cassagnac se mettait en devoir d'apprécier l'élection Trinquet et les leçons qu'elle renferme.

Alors, avec beaucoup de décision et de coup d'œil, jugeant la bataille presque perdue, M. Gambetta se lève et invite M. Brisson à occuper le fauteuil. C'est dire qu'il va parler ! Des applaudissements éclatent. La gauche et l'extrême gauche se précipitent vers l'homme providentiel. Il s'assied au banc des commissions, tout près de la tribune, l'air indifférent, et prend des poses, pendant que M. de Cassagnac continue son discours.

Il semble qu'à ce moment l'intervention d'un nouvel adversaire pique au jeu l'orateur. M. de Cassagnac avait évité de mettre M. Gambetta en cause ; mais maintenant il n'a plus rien à ménager ; il signale, il dénonce, il flétrit ce pouvoir occulte, cette oppression souterraine qui annule le gouvernement et les ministres, cette dictature toute-puissante, qui supprime jusqu'au Président de la République, et qui courbe tout sous son joug. « Il y a un homme au-dessus de la Constitution ! »

Et M. de Cassagnac part de là pour raconter toute cette bizarre histoire de l'amnistie, dont le principal épisode a été cette réunion Freycinet, à la suite de laquelle M. de Freycinet eût dû être chassé comme un traître, par M. Grévy.

« Ce sont des commérages ! » murmure M. Jules Ferry. Franchement, M. Ferry ferait mieux de se taire. Soit ! mais il est déjà du semblant de fermeté qu'on lui prête ! Quoi qu'il en soit, M. de Cassagnac ne relève pas même le mot et descend — dédaigneusement — de la tribune, après avoir constaté que la tolérance de M. le président Brisson est juste égale à celle de M. le président Gambetta.

Nous ne faisons aucune difficulté de reconnaître que M. Gambetta a fait une rentrée magnifique. Il a prononcé un superbe discours, et même un discours habile, ou presque habile, un discours entraînant, qui n'a qu'un défaut : il prouve que M. Paul de Cassagnac a raison, et que le président de la Chambre est au-dessus du gouvernement, en attendant (ce ne sera pas très-long) qu'il soit au-dessus des lois.

Il s'applique énergiquement à s'en défendre. Il proclame, il jure, avec un grand éclat de voix, que le ministère jouit d'une complète indépendance. On applaudit avec frénésie ; mais on nie avec obstination. Qui donc ignore que le cabinet est prisonnier ? Que le géolier soit bon prince, qu'il évite de trop faire sonner la chaîne, on peut à la rigueur l'admettre, et encore, ce n'est pas aujourd'hui ! Plus M. Gambetta se rapetisse volontairement, plus on sent qu'il commande, et que tous les ministres ne sont que des instruments dans sa main.

Insulter Freycinet est-ce tout ton courage ? — Qui le protège trop l'insulte davantage.

M. Gambetta tue le ministère à force de le couvrir. Il n'avait pas prononcé trois phrases que ce malheureux cabinet semblait enterré et que la Chambre entière, députés et public, ne voyait plus que le dictateur debout et tonnant à la tribune.

Encore une fois, nous n'avons aucun goût à déprécier le discours de M. Gambetta.

Ce serait une entreprise puéride, qui n'empêcherait pas ce discours magistral d'être à la fois l'apothéose et l'oraison funèbre du gouvernement. Quand un président est obligé de quitter le fauteuil pour se porter au secours d'un ministère quelconque, on peut dire sans hyperbole que ce ministère est perdu. M. Gambetta l'a encore assommé une fois en le sauvant.

M. Gambetta a représenté la réunion de mardi comme absolument spontanée de la part de M. de Freycinet : « J'ai simplement donné des conseils ! » C'est le mot de don César, au premier acte de *Ruy-Blas*. Et quels conseils !

FEUILLETON DE L'ÉCHO SAUMUROIS.

L'ORPHELINE DU 41^e

(Suite.)

— M. Merrey ! cria une voix dans le lointain, M. Merrey !...

Nous nous tournâmes du côté où cette voix se faisait entendre ; elle parlait d'une maison de campagne, sorte de chalet suisse d'un style prétentieux. La maîtresse de céans à qui appartenait chalet et voix, appuyée contre la porte de la grille, nous guettait au passage et nous fit signe de l'aller joindre.

— Que veut madame Perronnet ? marmotta l'oncle Claude entre ses dents ; à coup sûr me défilait un rossire de sottises.

Il était aussi bourru avec les autres qu'avec moi.

— Enfin, comme c'est une vieille connaissance de mon frère Eugène le colon, et que M. Merrey a quelque amitié pour elle, sacrifions-nous.

Nous nous dirigeâmes vers cette dame, longue et sèche personne, coiffée d'une auréole de papillotes et d'un bonnet à rubans multicolores ; à mesure que nous approchions, elle se démenait comme une possédée, levait les bras au ciel, et

quand nous fîmes à portée de distinguer clairement ses paroles, elle articula des : ah ciel ! à n'en plus finir.

— Madame Perronnet, dit l'oncle Claude, nous ne pouvons nous arrêter. En deux mots, que me voulez-vous ?

— C'est Dieu qui vous envoie !... si vous saviez ! quel miracle extraordinaire ! quelle fortune pour ma fille ! je me proposais de courir au Beuvlan ce matin, mais les occupations, le ménage, le trousseau...

— Sapristi, madame, vous êtes du siècle de la vapeur et du progrès, ne lanternez donc pas vos explications, d'autant que l'envoyé de Dieu est pressé.

— Ne vous impatientez pas, voici la nouvelle... Tenez, monsieur, elle me met hors de moi...

— Pardon, madame, avec votre permission, il me semble que vous n'avez jamais été mieux vous-même, vous vous verriez passer que vous vous reconnaîtrez ; mais un effort de courage et arrivez au fait.

— Monsieur Claude, ma fille se marie...

La dame Perronnet lança sa phrase tout d'un trait ; elle en suffoquait d'aise ; sa figure commune exprimait le jubilation.

— Ah ! elle se marie. Peut-on savoir avec qui ?

— Certes, ce n'est plus un mystère, le pays en jase voilà tantôt quinze jours.

— Alors votre nouvelle est fraîche comme un brochet pêché voilà tantôt six semaines.

— Faites excuse, monsieur, ma nouvelle est nouvelle ; Blanche n'est fiancée que d'hier au soir à M. le vicomte de Rémilliez !

— Hein ! fit l'oncle Claude.

— Au vi-com-te de Ré-mil-liez, redit emphatiquement madame Perronnet.

— Ah çà ! madame, que me baragouinez-vous ?... que vous mariez votre fille avec Rémilliez, un demi-noble dépassant son demi-siècle de trois lustres et demi ?

— Oui, monsieur, j'ai l'honneur de vous l'apprendre.

— Madame, j'ai celui non moins grand de vous présenter mes compliments de condoléance ; assurément vous les méritez. Une fillette de quinze ans et un vieillard goutteux qui n'a aucun droit de voir lever l'aurore, attendu qu'il ne fut pas toujours vertueux, l'union est assortie ; un surnuméraire de Charenton signerait le contrat.

— Monsieur ! le vicomte a bien eu quelques historiettes dans sa jeunesse, mais les années ont lessivé les historiettes, pécadilles que les jeunes gens de la haute commettent. Mon gendre est un homme d'honneur, un noble qui a des rentes en bon bien au soleil ; ma Blanche jolie n'a que ses beaux yeux, et les beaux yeux, par le temps de cherté qui court, ne mettent guère de foin dans les

bottes ; aussi du pain sur la planche mérite considération... N'est-ce pas, monsieur Claude ?

— En effet, ma chère dame ; mais s'il est d'une bonne mère de chercher du pain blanc à sa fille, elle doit s'assurer, auparavant de le lui donner, que ce pain ne soit pas posé sur une vieille planche, qui, par cela même qu'elle est noble, a servi de huche à tant de générations, qu'elle est vermoulue ; car, dans ce cas, elle devrait attendre qu'on lui présente un autre pain, posé sur une planche plus neuve. Fût-il moins blanc, il vaudrait encore mieux. Votre fille n'a d'ailleurs que faire de tant se presser, elle trouvera tant qu'elle voudra des vieillards impotents, avarés et débauchés.

L'oncle Claude salua Madame Perronnet.

Le nez à terre, perdant contenance, la mère de Blanche-jolie ne répliqua rien. Quand elle vit qu'il s'éloignait, elle le rappela.

— J'espère, monsieur, lui dit-elle, que vous honorerez la cérémonie de votre présence. Si votre frère Eugène était ici, je l'eusse invité, mais je compte sur vous et M. Georges Merrey.

— Madame, mon frère vous répondra ce qu'il jugera à propos, mais, quant à moi, j'assiste au mariage de mes amis, jamais aux fiançailles de funéraires...

Et, tournant les talons, il la quitta sur cette excentrique boutade.

— Vieille extravagante, grommela-t-il en mar-

Il a déclaré que l'amnistie était nécessaire, inévitable; que l'heure avait sonné de supprimer cette pomme de discorde qui divise et affaiblit le parti républicain; que le plus tôt serait le mieux; que l'amnistie aurait beaucoup plus d'avantages que d'inconvénients, qu'elle désarmerait les derniers ennemis de la République, etc.

Et c'est aussi la thèse que M. Gambetta, avec un entrain exceptionnel, avec une chaleur prodigieusement communicative, a soutenue devant la Chambre. Toutefois il n'est pas aussi rassuré qu'il en a l'air; et sous la pompe des mots, on entrevoit bien distinctement certaines alarmes. Comme M. de Freycinet, c'est surtout aux modérés que M. Gambetta s'adresse. Il craint de se les aliéner, il les flatte, il les caresse, il les couve; il leur promet sa reconnaissance et, ce qui vaut mieux, son appui.

Pour les convaincre, il appelle en témoignage l'Europe elle-même. Il supplie l'Europe et la France de ne pas s'inquiéter; il daigne témoigner de son respect profond pour les monarchies voisines.... Enfin il adresse au monde entier, non-seulement le discours d'un homme d'Etat, mais le discours d'un chef d'Etat. C'est une prise de possession. C'est un 18 brumaire.

A la suite de ce discours, et au milieu d'incidents dépourvus d'intérêt, l'amnistie plénière a été votée par 312 voix contre 136.

M. Marcel Barthe voulait qu'on exceptât les voleurs, les assassins et les incendiaires. Le ministre de la justice, le garde des sceaux en personne, lui a répondu que ce n'était pas possible. L'honnête amendement de M. Barthe n'a recueilli que 183 voix contre 265.

Et maintenant vient la fête du 14 juillet. Comme l'a dit M. de Cassagnac, les pétroleurs illumineront. Depuis quatre ans, on nous annonce une ère nouvelle: cette fois, c'est bien la vérité, elle commence!

SEUL.

Il est seul: les autres n'existent pas. Dans la coulisse, il les conduit; sur la scène, il les efface. Les ministres ne sont rien; le Président de la République est moins que rien. Lui seul, il est tout.

On l'a bien vu lundi. Quel discours, que ce discours soi-disant sur l'amnistie, mais en réalité sur M. Gambetta, ce discours éloquent, pittoresque, habile, mais dont chaque période commence par *je* et finit par *moi*!

Et quel aspect que celui de la Chambre pendant que l'orateur occupait la tribune! Quelle inexprimable joie, quel ineffable délire, pour nous autres, qui ne sommes pas républicains, de voir ces trois cents Brutus se courber sous la main de ce César bourgeois, de ce Bonaparte civil, de ce Louis XIV de la démocratie!

Oui, M. Gambetta est bien, comme l'a dit spirituellement un de nos confrères, l'empereur de la République. Il est plus que cela: il est la République elle-même. Il le sait, il le sent, et tout le monde aujourd'hui

chant; le pain et la planche lui ont tourné la tête, perdu l'esprit... Marier une enfant de quinze ans au sac d'écus d'un Rémy qui l'épouse pour en faire sa garde-malade!... C'est affreux rien que d'y penser. Voilà pourtant un mariage à la mode du jour. Je vais annoncer celui-ci à Eugène, il la détournera peut-être de ses projets.

Eugène était le frère aîné des MM. Merrey. Enfant prodige de la famille, son patrimoine mangé, il s'était posé dans le monde en propriétaire *in partibus*; mais ses frères, peu soucieux d'entretenir ses prodigalités, lui récitèrent la fable de la fourmi lorsqu'il leur demanda « la mouche et le vermisseau. »

Ils étaient alors maîtres de forges; leurs affaires prospéraient, mais le dissipateur les aurait ruinés. Ils lui vinrent cependant en aide. Ils l'équipèrent et l'embarquèrent pour les Antilles, où il alla tenter fortune.

Aux colonies, il eut assez de misère pour s'en dégoûter. Il changea de conduite, travailla, réussit et ramassa d'immenses biens. Riche, il ne revint pas en France, parce qu'il n'eût pu, disait-il, se refaire aux exigences étroites et mesquines de sa civilisation; mais il correspondait régulièrement avec ses frères. Ses lettres étaient plaisantes et drôles. Si le style est l'homme même, M. Eugène était un joyeux vieillard, doué de toquades incroyables, frisant l'idée fixe, sœur de la folie.

le sentait comme lui. Quand ses amis, ou plutôt ses sujets, sont venus le féliciter, ils auraient pu lui dire: *Ave, Gambetta, servituri te salutant.*

Son règne va commencer; il est déjà commencé. Son astre, qui s'est levé, il y a tantôt onze ans, sur la colline de Ménilmontant, a rejeté peu à peu dans l'ombre les étoiles de moindre grandeur.

*Micat inter omnes
Julium sidus, velut inter ignes
Luna minores.*

Il a terminé son discours plus que ministériel, son discours plus que présidentiel par ce mot: « Il n'y a qu'une France et il n'y a qu'une République. »

Il aurait pu tout aussi bien terminer par cet autre mot: « La République, c'est moi; et la France, c'est moi. » — *Edouard Hervé. (Le Soleil.)*

Chronique générale.

ELECTION TRINQUET.

Trinquet étant au baignon et inéligible, et les opportunistes gouvernementaux ayant demandé le retrait de la candidature Trinquet pour prix de leurs concessions sur l'amnistie, les purs de Paris ont nommé Trinquet, afin d'établir à la fois leur respect pour la loi et leur goût pour l'opportunisme. Et la majorité de Trinquet n'est pas une majorité d'une voix, comme celle dont le gouvernement se contente. Non! C'est une majorité de 151 voix (2,358 contre 1,897), chiffre important dans un scrutin municipal.

M. Gambetta, pour la circonstance, avait quitté son fromage. La montagne ne venant pas à lui, il était allé à elle, la main tendue, la figure souriante, le gosier plein de notes délicieuses. Dans un grand discours aux électeurs du 20^e (l'arrondissement qui l'a nommé député, notons-le), le président Gambetta disait samedi:

« Déjà vous avez appris la bonne nouvelle. Je vous la confirme. L'amnistie a été proposée aux Chambres par le gouvernement. C'est par le respect de la légalité que la conviction s'est faite peu à peu dans les esprits sur cette question de l'amnistie, et il en sera toujours ainsi pour tous les progrès. *Rappelez-vous qu'il y a une chose que tout républicain sincère doit avoir à cœur d'observer: c'est le respect de la loi.* »

Quelques heures après, les bons électeurs du 20^e respectaient la loi et les conseils de leur député en nommant le candidat du baignon.

Maintenant, dit dans la Justice M. Clémenceau, les questions les plus graves et les plus urgentes s'imposent au parti républicain, il faut agir. « Faire des institutions républicaines, en préparer, en assurer le développement progressif, *aborder sans faiblesse le redoutable problème social,* » telle est la tâche que le parti républicain va entreprendre. Ainsi les institutions actuelles

Il ne s'était pas marié. Les filles de son frère Georges étaient ses héritières. Tous les ans il les demandait, promettant de les doter magnifiquement; jusqu'à présent on s'y était refusé. Claire et Lucie étaient trop délicates pour supporter les fatigues d'une traversée. Si elles se fortifiaient, peut-être accèderaient-elles à ses desirs.

La richesse a sur l'homme la propriété que l'aimant a sur le fer: elle l'attire.

Celle d'Eugène attirait M. et Madame Merrey. Mais, plaçant la santé au-dessus de l'argent, ils décidèrent qu'ils n'iraient aux colonies qu'en temps et lieu, et qu'ils n'y demeureraient pas, attendu que cet excellent frère était un de ces personnages avec lesquels on s'entend d'autant mieux qu'on vit loin d'eux.

Des lettres d'Alger m'attendaient au Beuvlan. Je m'emparai de ces trésors, je baisai ces messagers amis, j'espérais, dans leur contenu, trouver un paragraphe relatif à Néréisse, dont je ne cessais de m'informer.

Madame Her me mentionnait que Mohamed tenait la campagne près de Maskara. On ignorait si sa fille était avec lui. Un prisonnier la disait mariée à El-Méram, réfugié dans la chaîne de montagnes de Djebel-Addeda, qui sépare Tunis de l'Algérie. Comment s'en assurer?

L'insignifiance du renseignement m'assombrit. J'aurais voulu savoir ce qu'elle était devenue. Je

ne sont pas des institutions républicaines; toutes les épurations que M. Gambetta a accumulées depuis qu'il gouverne sans régner, ne lui sont comptées pour rien; il faut démolir et non épurer.

M. Gambetta suspend l'inamovibilité, mais il laisse au pouvoir le soin de choisir les juges; ce reste de tradition monarchique, si vicié qu'il soit, est encore de trop, le peuple élira lui-même ses juges.

L'armée reçoit ses chefs des mains du ministre de la guerre; encore une tradition monarchique: l'armée, comme le reste, doit avoir des institutions républicaines, elle élira ses officiers; au soldat discipliné, succédera le soldat citoyen, qui raisonne et vote sous les armes.

L'impôt est payé par tous: mauvais système, il doit être payé seulement par les riches; cela s'appelle résoudre le problème social.

Le clergé, oh! le clergé, c'est bien simple! Il ne s'agit pas de disperser quelques milliers de congréganistes, « la besogne à accomplir est plus sérieuse, dit le *Mot d'Ordre*, IL S'AGIT D'EN FINIR AVEC LE CLERGÉ ET AVEC L'ÉGLISE; c'est là ce que M. Jules Ferry et le Parlement ne veulent pas comprendre; c'est là ce que nous finirons par faire comprendre aux électeurs de 1881. »

Plus de prêtres, plus de soldats, plus de magistrats, plus de riches, tel est en quatre mots le programme socialiste. On tentera l'application de ce programme dans un jour prochain, dont l'amnistie est l'aurore.

Les lueurs sanglantes du soleil qui se lève à l'horizon républicain ouvriront-elles les yeux des conservateurs indécis?

Si nous en croyons un renseignement que nous tenons de source autorisée, il paraît que M. Grévy a l'intention d'adresser aux présidents des deux Chambres le jour de la promulgation de la loi d'amnistie un message pour rassurer le pays sur les conséquences et les effets de la nouvelle loi.

Cette résolution aurait été prise par le Président de la République à la suite d'un entretien qu'a eu avec lui M. Gambetta.

(Tablettes d'un Spectateur.)

— En exécution du vote de la Chambre, des ordres ont été envoyés, par dépêche télégraphique, aux préfets, pour faire publier et afficher immédiatement dans toutes les communes de France le discours prononcé par M. Gambetta.

— Il paraît que l'élection Trinquet sera purement et simplement annulée.

M. Hérodé va, en effet, envoyer un mémoire dans ce sens au conseil de préfecture, chargé de se prononcer sur les protestations en matière d'élections municipales.

— Il est question d'une souscription pour élever un monument à Rossel, l'ex-général de la Commune fusillé en 1874.

— MM. Poriquet et Halgan ont présenté un amendement à la proposition de loi sur l'établissement d'un jour de fête nationale annuelle ainsi conçu: « La République

récrimis. Les réponses que je reçus ne m'en apprirent pas davantage.

(A suivre.)

AUGUSTA COUPEY.

Voici, d'après le *Courrier de Vaugelas*, les diverses formules de politesse dont on se sert, dans les différents pays du monde, pour saluer les gens qui viennent d'éternuer:

En France, on dit: « Dieu vous bénisse! » ou: « A vos souhaits! »

Chez les Zoulous, la formule est à peu près la même, mais c'est l'éternueur qui doit s'écrier: « Je suis béni, l'esprit est avec moi. »

Au Malabar, celui qui vient de se livrer à cet exercice reçoit force bourrades de ses voisins qui le considèrent comme un être malfaisant.

Chez les Latins, d'après Pétrone et Plinio, on disait jadis « *salve* », c'est-à-dire « salut. »

Chez les Grecs, l'éternuement était considéré comme un acte divin.

Chez les Indous, on dit: « *Vie*. » Et l'autre de répondre aussitôt: « *Avec vous*. »

« *Tobim chayim*, bonne vie, » disent les Juifs.

« *Gloire à Allah!* » disent les Musulmans.

adopte la date du 4 août comme jour de fête nationale annuelle.

— Le conseil municipal de Lyon vient de décider que désormais le Christ serait remplacé par le buste de la République dans les salles d'asile.

A quand la fête de la Raison?

Chronique militaire.

M. le général de division Lallemand, président du comité consultatif d'état-major, a été désigné pour procéder, cette année, à l'inspection générale de l'Ecole supérieure de guerre.

M. le général de division Dumont, commandant le 18^e corps d'armée, procédera à l'inspection générale de l'Ecole spéciale militaire et du Prytanée militaire.

Ont été désignés pour procéder, cette année, à l'inspection générale du service d'état-major:

MM. les généraux Vuillemin, Forgemol de Bostquénard, Ferri-Pisani, Loysel et Lamy.

M. le général de division du génie Brossonnet vient d'être désigné pour présider le jury d'examen de l'Ecole d'application de l'artillerie et du génie de Fontainebleau.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Passage de troupes A SAUMUR.

Comme l'an dernier, à la même époque, les 135^e et 77^e d'infanterie de ligne passeront en notre ville, la semaine prochaine, pour se rendre au camp du Ruchard.

Voici l'ordre de l'arrivée de ces troupes:

135^e DE LIGNE.

Mardi 29 juin: 135^e de ligne, état-major, 2^e et 3^e bataillons, venant de Cholet, comprenant 27 officiers, 554 hommes, 8 chevaux, 2 voitures.

Mercredi 30 juin: même régiment, 4^e bataillon et dépôt (feront séjour), comprenant 22 officiers, 441 hommes, 6 chevaux, 4 voitures.

77^e DE LIGNE.

Le même jour, mercredi 30 juin: 77^e de ligne, état-major, 2^e et 3^e bataillons, venant d'Angers, comprenant 29 officiers, 587 hommes, 13 chevaux, 3 voitures.

Jeudi 1^{er} juillet: même régiment, 4^e bataillon et dépôt, comprenant 20 officiers, 386 hommes, 4 chevaux, 1 voiture.

Soit environ 2,000 hommes pour les deux régiments.

Le 77^e de ligne repassera à Saumur, en deux colonnes, les vendredi 16 et dimanche 18 juillet. La première colonne fera séjour.

12^e DE CUIRASSIERS.

Les lundi 12 et mardi 13 juillet, un détachement du 12^e régiment de cuirassiers, allant de Lyon à Angers, fera séjour à Saumur. Ce détachement comprend 12 officiers, 300 hommes, 242 chevaux et 5 voitures.

Le mercredi 14 juillet, un second détachement du même régiment, 23 officiers, 399 hommes, 312 chevaux et 8 voitures, passera également en notre ville.

On lit dans le Journal officiel:

« M. Louis Bourdon, chef cantonnier baliseur du service de la Loire, à Saumur, a obtenu une médaille d'argent de 1^{re} classe. »

« M. Jean Tourneux, cantonnier baliseur du service de la Loire, à Saumur, a obtenu une médaille d'argent de 2^e classe. »

« M. Jacques Richer, marinier à Saumur, a obtenu une médaille d'argent de 1^{re} classe. »

« Janvier et février 1880: Se sont particulièrement distingués pendant la durée des travaux entrepris pour protéger la ville contre les dangers de la débâcle des glaces de la Loire. — Le sieur Richer est déjà titulaire de la médaille en argent de 2^e classe. »

Conformément au vœu exprimé par le Conseil général de Maine-et-Loire, dans sa session d'avril, la chasse au gibier d'eau est interdite du 4^{er} au 31 juillet.

VOTES DE NOS DÉPUTÉS.

Scrutin sur la proposition de loi portant amnistie pour tous les crimes et délits sa-

rattachant aux insurrections de 1870 et 1871, ainsi que pour tous les crimes et délits politiques commis jusqu'au 19 juin 1880.

Votants: 418.

Pour: 342. — Contre: 136.

Ont voté pour: MM. Benoist, Janvier de la Motte (Louis), Maillé.

Ont voté contre: MM. le comte de Civrac, comte de Maillé, de Soland.

M. Berger n'a pas pris part au vote.

Scrutin sur l'article additionnel de M. Marcel Barthe au projet de loi portant amnistie pour tous les crimes et délits se rattachant aux insurrections de 1870 et de 1871, ainsi que pour tous les crimes et délits politiques commis jusqu'au 19 juin 1880.

Votants: 424.

Pour: 481. — Contre: 240.

Ont voté pour: MM. Berger, comte de Civrac, comte de Maillé, de Soland.

Ont voté contre: MM. Benoist, Janvier de la Motte (Louis), Maillé.

Dans aucun de ces scrutins M^r Freppel n'a pris part au vote.

Dimanche 27 juin, à 10 heures du matin, les élèves de l'Institution Saint-Louis répéteront, à l'église de Nantilly, la messe en musique qu'ils ont exécutée hier à Notre-Dame des Ardilliers à l'occasion de la fête de Saint-Louis de Gonzague.

La musique vocale chantera les *Kyrie*, *Gloria*, *Sanctus* et *Agnus*, de Minard.

La musique instrumentale jouera les morceaux suivants:

Avant la messe, *Victoria*, allegretto (Ziegler);

A l'offertoire, *Parisina*, allegretto andante (Donizetti);

A la fin de la messe, allegro (Bléger).

Saint-Cyr-en-Bourg. — Mardi, vers 8 heures du soir, à la gare de Saint-Cyr, un cultivateur, le sieur Fouet, Gustin, âgé de 78 ans, monté dans une charrette avec sa fille, la femme Travaillé, âgée de 47 ans, eut l'imprudence de s'engager sur la voie au moment de l'arrivée du train qui part de Saumur à 7 heures 40.

L'attelage a été tamponné par derrière, culbuté et brisé; le père Fouet a eu le crâne fracturé et la femme Travaillé a reçu de fortes contusions à la tête et sur diverses parties du corps.

M. le docteur Bouchard, appelé aussitôt pour donner ses soins aux victimes, n'a pu que constater la mort du sieur Fouet, qui a succombé quelques instants après l'événement. Les jours de sa fille ne paraissent pas en danger.

Heureusement qu'à 100 mètres de la gare le train avait ralenti sa marche, et de cette façon n'a pas éprouvé d'accident.

Il est à désirer, ainsi que le projet en a été formé, parait-il, que le gouvernement mette des barrières à tous ces passages à niveau, dans l'intérêt des populations et des voyageurs.

Martigné-Briant. — Le 19 juin, un jeune homme de 16 ans, nommé Jean Humeau, cultivateur, demeurant à Martigné-Briant, était occupé dans une carrière située à Maligné à extraire du sable.

La pluie étant venue à tomber, celui-ci eut l'imprudence de se mettre à l'abri dans un endroit formant grotte; il y était blotti depuis quelques instants, lorsqu'un éboulement s'étant produit, il se trouva englouti sous terre.

Des personnes habitant non loin de là, entendant des gémissements, sortirent afin de se rendre compte d'où ils partaient, et, en prêtant une oreille attentive, ils ne tardèrent pas à s'apercevoir qu'ils provenaient de la carrière voisine.

Aussitôt, ils se dirigèrent vers cet endroit. A leur arrivée, ils aperçurent le malheureux Humeau, la tête seule émergeant au-dessus du sol. Ils appelèrent au secours; de nombreux travailleurs accoururent à leur appel, et, à l'aide de pelles et de pioches, réussirent, après de grands efforts, à le retirer vivant de son tombeau, mais dans un état pitoyable.

Transporté dans une maison voisine, les soins les plus pressés furent prodigués au blessé en attendant l'arrivée d'un médecin qu'on était allé chercher en toute hâte à Martigné-Briant. L'homme de l'art déclara, après examen, que l'état de la victime de ce terrible accident était très-grave et que sa vie était en danger. (Etoile.)

VILLE DU MANS.

Grand CONCOURS MUSICAL des Dimanches 27 et Lundi 28 juin 1880.

DIMANCHE 27.

A 1 heure de l'après-midi: Grand défilé de toutes les Sociétés, de la Gare à la place des Jacobins et aux lieux de Concours.

A 3 heures précises de l'après-midi: Concours de soli.

A 8 heures 1/2 du soir: Grand Festival (4,000 chanteurs ou instrumentistes). — Illumination a giorno du Quinconce et du nouveau Jardin des Jacobins, à la lumière électrique. — Fête de nuit.

LUNDI 28.

De 8 heures à 11 heures du matin: Concours de lecture à vue.

A 1 heure de l'après-midi: Concours d'exécution. Les prix consisteront en Couronnes et en Médailles de Vermeil, d'une valeur de 8,000 fr., en trois Primes de 2,000 fr., en Primes de 500 fr. et de 250 fr., enfin en instruments de 1^{er} choix, savoir:

Une Clarinette Boehm, un Bugle argenté, un Cornet nickelé et ciselé, un Baryton et un Cornet garni Maillechort.

A 6 heures du soir: Distribution des récompenses.

La musique municipale de Saumur partira samedi soir, à 4 heures 44, par la ligne de Tours, pour aller prendre part au Concours musical du Mans.

CONSEILS ET RECETTES.

La suie employée comme engrais. — La suie, longtemps considérée comme un embarras et une matière inutile dont on se débarrassait comme on le pouvait, est aujourd'hui très-recherchée comme engrais: ce n'est pas positivement neuf, mais ce n'est pas connu partout, il s'en faut. La vigne principalement profite de cet engrais. La meilleure époque pour l'employer est de novembre à janvier; on déchausse le tour du pied de la souche, à 10 centimètres; on y met un demi-litre de suie, et l'on recouvre avec la terre élevée. Si l'on creusait un peu plus avant, surtout pour les vieilles souches, cela n'en vaudrait que mieux.

La plupart des viticulteurs qui emploient la suie de cette façon n'ajoutent aucun engrais; ils trouvent celui-ci suffisant.

Donc ne perdez plus les suies, bien au contraire, tâchez de vous en procurer le plus possible, vous vous en trouverez bien. (Journal des Campagnes.)

Faits divers.

La vendange vient d'être terminée... aux antipodes. Le long du Goulburn River, annonce le *Sydney Mail* du 17 avril, le raisin a été cette année très-abondant et d'une qualité remarquable. C'est même la plus belle récolte que l'on ait vue dans la Nouvelle-Galles du Sud, où l'on produit, avec les cépages importés d'Europe, des vins de natures très-diverses, tels que bordeaux, bourgogne, xérés et malaga.

Le *Courrier de Bône* annonce l'arrivée dans cette ville d'un industriel parisien qui a résolu de se livrer à l'élevage rationnel du lion.

Les lions sont devenus, en effet, d'un prix inabordable; les dompteurs ont toutes les peines du monde à s'en procurer. D'un autre côté, les lionceaux qui naissent en captivité sous les froids climats de l'Europe arrivent rarement à l'âge adulte... Ils meurent tous poitrinaires.

C'est pour fournir des sujets aux ménageries et aux jardins zoologiques que cet homme ingénieux va fonder un véritable haras composé dès à présent de quatre lionnes et d'un lion.

Il va solliciter la concession temporaire des citernes d'Hippone, qu'il a le projet de clore avec des grilles de fer.

En supposant que les lionnes ne mettent pas que tous les deux ans, comme elles font deux, trois et jusqu'à quatre petits, il est permis de supposer que dans trois ans d'ici la lionnerie commencera à donner de beaux bénéfices.

L'exagération passe dans le langage à l'état chronique.

Écoutez deux dames qui se rencontrent échanger quelques phrases:

« Ah! chère belle, il y a un siècle que je ne vous ai vue... »

« Il paraît que vous avez souffert le martyre... »

« Ne me parlez pas de ma toilette, je suis à faire peur. »

« Comment donc, il n'y a rien au monde de plus joli!... »

« Cette couleur est horrible... »

« Elle a reçu un déluge de compliments... »

« J'en éprouve un ennui mortel... »

« J'ai été pétrifiée d'apprendre... »

« J'étais à mille lieues de penser... »

Tout cela se dit tranquillement, avec le calme qu'on mettrait à échanger un bonjour ou un bonsoir.

Pour sortir du convenu, on se décidera peut-être un jour à être simple.

Un commis-voyageur radical disait dernièrement:

« Moi, je ne comprends pas qu'on nomme encore des ambassadeurs. Je vais tous les trois mois à Londres pour placer des vins: le gouvernement républicain pourrait bien me charger de ses commissions pour la reine Victoria. Je me contenterais d'une remise de 40 0/0 sur toutes les affaires. »

M^{me} X... et une de ses amies.

On parle d'âge.

« Moi, dit M^{me} X..., j'ai vingt-neuf ans. »

« Ah!... il me semblait, chère, que vous deviez... »

« Vingt-neuf ans... Demandez plutôt à mon mari... Il le sait bien. »

« En effet, intervient le mari invoqué, je dois le savoir, depuis huit ans que vous me le dites. »

BULLETIN FINANCIER.

Paris, le 23 juin 1880.

Le marché des titres de nos institutions de crédit est très-actif. On demande la Banque d'Escompte, dont le prix net est à 447.50 tente justement les acheteurs. La Société annonce la mise en paiement le 1^{er} juillet prochain du complément du dividende de l'exercice 1879, soit d'une somme de 25 francs.

La Société Générale française de Crédit est également fort recherchée. Les achats se font à 730 et 735, soit net à 480 et 485.

Il y a plus que de la lourdeur sur la Banque de Paris. On est descendu en trois jours de 1,172.50 à 1,142.50. La Banque s'est évidemment trompée en prêtant l'appui de son nom et de son crédit à l'émission des 140,000 obligations des chemins andalous. Encore cette émission ne comprend-elle que la moitié du nombre des titres que la compagnie est autorisée à créer! l'épargne doit s'écarter de ces valeurs, et l'attitude de la Bourse à l'égard de la Banque de Paris le signifie hautement.

On traite le Crédit Foncier à 1,182.50. Le Crédit Lyonnais reste à 970. La Banque Parisienne est très-offerte et trouve difficilement acheteur.

La Banque Française et Italienne est fort bien tenue. Les actionnaires profitent du délai qu'ils ont encore pour déclarer leur option sur les titres de la Banque de Dépôts et d'Amortissement. Ils adoptent ainsi un placement de premier ordre.

Dans le groupe des valeurs d'assurances, ils conviennent de signaler la Foncière Austro-Hongroise à 315 et la Fondiaria-Incendie à 110 francs net à payer. Les actions nouvelles de la Société Générale d'Assurances sont l'objet de nombreuses demandes au profit des portefeuilles déjà munis de titres de nos compagnies françaises. Ce placement est de même ordre et présente le même avenir.

LA FRANCE ILLUSTRÉE, par V.-A. Malte-Brun (Jules Rouff, éditeur, 14, Cloître Saint-Honoré, à Paris). Sommaire du 19^e fascicule consacré au département de la Savoie.

TEXTE: Description physique et géographique. — Histoire du département. — Histoire et description de ses villes, bourgs et châteaux les plus remarquables. — Statistiques générale et morale.

GRAVURES: Vue de Chambéry. — Abbaye de Haute-Combe. — Fontaine de Boigne. — Aix-les-Bains. — Carte colorée du département, la plus complète à ce jour.

Le fascicule du département, 75 centimes.

THÉÂTRE NATIONAL

DES FÊTES DE BELGIQUE

DIRIGÉ PAR

M. J. GRANDSART

Aujourd'hui Jeudi.

A trois heures, représentation enfantine à prix réduits.

Prix des places: Stalles, 1 fr. 25 c.; — Premières, 75 c.; — Secondes, 50 c.; — Troisièmes, 30 c.

A 8 h. 1/2 du soir, pour la clôture irrévocable et sans remise, soirée d'adieu, représentation extraordinaire.

Bureaux, 7 h. 1/2; rideau, 8 h. 1/2.

4,500,000 fr. de lots à gagner. — Obligations de LA VILLE DE PARIS 1874.

Les 1/4 de ces obligations sont cédés payables 20 fr. par mois; en envoyant de suite un mandat-poste de 20 fr., on reçoit un titre qui donne droit aux intérêts, au pro-

chain tirage, le 40 juillet, et à 266 autres tirages où 100 millions de fr. sont affectés. L'acheteur jouit du titre comme s'il l'avait entièrement soldé; il recevra gratis et franco l'*Echo de la Bourse*, premier journal financier, paraissant 52 fois par an et publiant la liste de tous les tirages. S'adresser à M. Norbert Estibal, banquier, 100, rue de Richelieu, à Paris. Cette maison existe depuis 45 ans; elle se charge de tout ordre de Bourse, de l'achat et de la vente de toutes valeurs cotées ou non cotées, du paiement des coupons, d'avances sur titres, de la formation de toutes sociétés industrielles et des émissions de titres.

CONFISERIE GÉNÉRALE DU MIDI

Société anonyme, capital 2,000,000 de fr.

DIVISÉ EN 4,000 ACTIONS DE 500 FR.

ENTIÈREMENT LIBÉRÉES

Constituée suivant acte déposé aux minutes de M^r LAVOIGNAT, notaire à Paris

Siège social à Paris; siège d'exploitation à Marseille

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. le comte SÉRURIER, ancien membre du Conseil d'État, Officier de la Légion-d'Honneur, Président.

le comte de BARRAL de MONTAUVARD, chimiste, Chevalier de la Légion-d'Honneur.

le vicomte de BRIMONT, Chef de Bureau, retraité du Ministère des finances, Chevalier de la Légion-d'Honneur.

KRAFFT, Ingénieur des Ponts-et-Chaussées; Chevalier de la Légion-d'Honneur.

Gustave GUIGUR, propriétaire à Marseille.

Gaspard ÉPINAT, industriel à Marseille.

Auguste ALLEMAND, négociant à Marseille.

VENTE

De 3,000 Actions de 500 francs

ENTIÈREMENT LIBÉRÉES

Rapportant 6 0/0 d'intérêt annuel et donnant droit à 75 0/0 dans les bénéfices de la Société.

Ces 3,000 actions, mises en vente par le groupe des fondateurs de la Compagnie, sont offertes au public au prix de 525 francs, à verser comme suit:

75 fr. en souscrivant;
150 fr. à la répartition;
150 fr. 2 mois après la répartition;
150 fr. 2 mois après le 3^e versement
contre remise du titre définitif. } 525 fr.

Une remise de 10 francs par titre sera faite aux souscripteurs qui se libéreront entièrement à la répartition.

Les Capitalistes sont aujourd'hui revenus des affaires lointaines et exotiques; ils comprennent que c'est à l'industrie, et à l'industrie française de préférence, qu'ils doivent, eux Français, demander un revenu à la fois assuré et rémunérateur. Peu d'affaires réunissent à un si haut degré ces deux conditions.

La Confiserie générale du Midi existe, elle a fait ses preuves, sa clientèle est nombreuse et bien composée; elle possède des représentants et des agences dans trente-quatre villes de France; c'est une industrie prospère, réalisant à chaque exercice des bénéfices importants, qui demande à s'étendre, à s'accroître, à se développer.

Aujourd'hui, une partie seulement des titres est mise à la disposition du public. Aucun capitaliste avisé ne voudra laisser échapper l'occasion qui s'offre à lui de s'assurer un revenu minimum de 12 0/0 pour l'exercice en cours, et de 20 à 24 0/0 pour les années suivantes, sans compromettre son capital.

LES DEMANDES D' ACTIONS SONT REÇUES
DÈS MAINTENANT

AU CRÉDIT INTERNATIONAL

34, avenue de l'Opéra. — PARIS

Adresser les bulletins et les fonds à M. Ad. PICHENOT, directeur.

A Marseille. — Chez MM. VINCENT frères, banquiers, 4, boulevard Dugommier.

A Bordeaux. — Chez MM. HENRY et C^{ie}, banquiers, 40, cours du Chapeau-Rouge.

A Lyon. — A l'ÉPARGNE LYONNAISE (Victor Morellet), 13, rue Puits-Jaillet.

A Tours. — Chez MM. CELLERIN et CHATILLON, banquiers, 27, rue Saint-Martin.

A Nantes. — A l'AGENCE FINANCIÈRE (M. Moron), 3, place Royale.

A Saint-Étienne. — Chez MM. BARRIER, DALIN et MOREL, banquiers, 35, rue Saint-Charles.

A Brest. — Au CRÉDIT BRETOIS (Burlé D^r), 36, rue de la Rampe.

A Lille. — A l'ÉPARGNE DU NORD, 35, rue de la Gare.

A Saint-Quentin. — Au CRÉDIT COMMERCIAL SAINT-QUENTINOIS (J. Halter, directeur).

A Saumur. — Chez M. L. LE BRAS, banquier.

A Annecy. — Chez M. François FISSARD, banquier.

NOTA. — Les Actions de la Confiserie Générale du Midi sont des mieux cotées en Banque.

LA COTE OFFICIELLE SERA DEMANDÉE.

Lisez le *Guide Financier*,

Bulletin des opérations de Bourse adressé GRATUITEMENT, pendant un an, à toutes les personnes qui en font la demande.

Il donne la physionomie du marché, le cours exact des valeurs non cotées. Il est le guide indispensable de tous les porteurs de titres.

Ecrire 49, rue Drouot, Paris.

Éviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

LES FRÈRES MAHON médecins spéciaux des hôpitaux de Paris, « obtiennent mille guérisons par an, terme moyen. » — Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'hôtel l'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Saumur, à la pharmacie GABLIN. — Consultations à Paris, rue de Rivoli, 30.

Plus d'**ASTHME**
SUFFOCATION et TOUX
Indication gratis franco.
Ecrire à M. le C^o CLERY à Marseille.

SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS
rendues sans médecine, sans purges et sans frais.
par la délicieuse farine de Santé dite :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, constipations, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant ou après certains plats compromettants : oignon, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants. — 32 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la

duchesse de Castlestuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

N^o 63,476 : M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Core N^o 99,625. — Avignon, 18 avril 1876. Que Dieu vous rende tout le bien que vous m'avez fait. La Revalescière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans. — J'avais des oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. Contre toutes ces angoisses, tous les remèdes avaient échoué, la Revalescière m'en a sauvé complètement. — BORREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Core N^o 98,614 : Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. LÉON PEYCLLET, instituteur à Cheysoux (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 22 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — La Revalescière chocolatée, en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus agités. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 23, rue Saint-Jean; GONDRAND; BRESSON, successeur de TEXIER; J. RUSSON, épiciers, quai de Limoges, et partout chez les bons

pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C^o (Limoges) 8, rue Castiglione, Paris.

PLUS DE TÊTES CHAUVES!

HAUTS RÉCOMPENSÉS AUX EXPOSITIONS. — Odeur de chute des cheveux et Repeuse certaine à tout âge (à forfait). — AVIS AUX DAMES: Traitement spécial pour la croissance et la conservation du chevelure, même à la suite de couches. — On envoie gratis renseignements et preuves. — MALLERON, Chimiste, 85, rue de Rivoli (pr. le Louvre) PARIS.

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers.

DÉPARTS DE SAUMUR		ARRIVÉES	
	A POITIERS	A ANGERS	
6 h. 25 matin.	10 h. 30 matin.		
8 10 —		10 h. 54 matin.	
1 25 soir.	4 50 soir.		9 15 soir.
4 55 —			
7 40 —	11 35 —		

DÉPARTS DE POITIERS		ARRIVÉES	
	A MONTREUIL	A SAUMUR	
5 h. 50 matin.	8 h. 52 matin.	9 h. 48 matin.	
10 45 —	5 36 soir.	6 25 soir.	
12 15 soir.	3 48 —	4 15 —	
6 45 —	10 22 —	11 —	

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 15 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 45.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 23 JUI 1880.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		
3 %	85 90	»	05	»	»	»	»	C. gén. Transatlantique. . .	640	»	»	10
3 % amortissable.	88 40	»	»	»	»	»	»	Canal de Suez.	1055	»	»	»
4 1/2 %	115 50	»	25	»	»	»	»	Société autrichienne.	617. 50	»	»	»
5 %	119 95	»	»	»	»	»	»	OBLIGATIONS.				
Obligations du Trésor.	525	»	1	»	»	»	»	Est.	388	»	»	»
Obligations du Trésor nouvelles	515	»	50	»	»	»	»	Midi.	395	»	»	»
Dép. de la Seine, emprunt 1857	238	»	»	»	»	»	»	Nord.	398 50	»	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	512	»	2	»	»	»	»	Orléans.	394	»	»	»
— 1865, 4 %	531	»	25	»	»	»	»	Ouest.	396	»	»	»
— 1869, 3 %	409 50	»	»	»	»	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée.	397 25	»	»	»
— 1871, 3 %	405	»	1	»	»	»	»	Paris (Grande-Ceinture).	389	»	»	»
— 1875, 4 %	519	»	1	»	»	»	»	Paris-Bourbonnais.	395	»	»	»
— 1876, 4 %	519	»	»	»	»	»	»	Canal de Suez.	573 75	»	»	»
Banque de France.	3475	»	25	»	»	»	»					
Comptoir d'escompte.	975	»	5	»	»	»	»					

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 8 minutes du matin.	express-poste.
6 — 45 —	(s'arrête à Angers).
8 — 56 —	omnibus-mixte.
1 — 25 —	soir.
3 — 32 —	express.
7 — 15 —	omnibus.
10 — 37 —	(s'arrête à Angers).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 26 minutes du matin.	direct mixte.
8 — 21 —	omnibus.
9 — 40 —	express.
12 — 40 —	soir, omnibus-mixte.
4 — 44 —	—
10 — 28 —	express-poste.

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56.

Etude de M^e MÉHOUSAS, notaire à Saumur.

A VENDRE

Par adjudication volontaire,

Le dimanche 27 juin 1880, à midi précis,

En l'étude et par le ministère de M^e MÉHOUSAS,

LES IMMEUBLES

Ci-après désignés,

Dépendant de la succession de M^{me} veuve GUICHARD-BONNET.

1^o UNE MAISON, située à Saumur, à l'angle de la rue Courcouronne, où elle porte le n^o 1, et de la petite rue Saint-Nicolas, composée de rez-de-chaussée, premier et second étages; 2^o Et 6 ares 36 centiares de JARDIN, avec une PETITE MAISON, situés au Pont-Fouchard, commune de Baigneux, joignant au levant Jagot, au nord et au couchant Creteil.

S'adresser, pour tous renseignements, à M^e MÉHOUSAS, notaire.

Etude de M^e HERBAULT, notaire à Saint-Léger, canton des Trois-Moutiers (Vienne).

A VENDRE

A L'AMIABLE,

CHARMANTE PROPRIÉTÉ EN ANJOU.

Comprenant: maison de maître, jardins anglais et potager, cours d'eau avec moulin et prairie; le tout d'une contenance de 3 hectares 39 ares 50 centiares.

S'adresser audit M^e HERBAULT.

A LOUER

PRÉSENTMENT

BELLE MAISON BOURGEOISE

Avec cour, remise, écurie et jardin.

Située rue Beaurepaire, n^o 25.

S'adresser à M. LORRAIN-BOUCHEREAU, 20, rue Saint-Jean, ou à M^e MÉHOUSAS, notaire. (103)

Etude de M^e E. CHAMBELLAN, avocat, ancien arbitre près le tribunal de commerce de la Seine, agréé près le tribunal de commerce de Tours, successeur de M^{es} LAURENT et PLESSIX, 2, rue Bancheau, Tours.

A VENDRE

A l'amiable et pour entrer en jouissance de suite,

UN EXCELLENT FONDS DE BOULANGERIE

Situé à Tours et consommant de 35 à 40 culasses de farine par mois. Facilités de paiement. S'adresser, pour traiter, audit M^e CHAMBELLAN. (369)

Colonie agricole de Saint-Hilaire.

ADJUDICATION

DE DIVERSES FOURNITURES Nécessaires au service.

Le samedi 26 juin 1880, à une heure du soir, il sera procédé, à la Préfecture de la Vienne, salle ordinaire des adjudications, sous la présidence de M. le Préfet ou de son délégué, dans les formes prescrites par le règlement du 31 juillet 1832, à l'adjudication des fournitures dont le détail suit :

1^{er} Lot. — 50,000 kil. de froment.

2^e Lot. — 25,000 kil. de seigle.

Chacune de ces fournitures devra être soumissionnée à part et sera jugée isolément.

On pourra prendre connaissance du cahier des charges au Ministère de l'Intérieur (Direction des prisons, Etablissements pénitentiaires, 78 bis, rue de Varennes), 4^e bureau; à la Préfecture de la Vienne (3^e division), ou à la Colonie de Saint-Hilaire.

A VENDRE

UN GREFFE DE JUSTICE DE PAIX

S'adresser au bureau du journal.

M^e BEAUREPAIRE, avoué à Saumur, demande un clerc.

A VENDRE

Pour cause de départ.

GRANDE QUANTITÉ

DE VINS VIEUX

De Varrains et de Chinon.

S'adresser à M. GRASSET, Grande-Rue, n^o 23.

ON DEMANDE UN JEUNE HOMME de 14 à 15 ans pour apprendre le commerce.

S'adresser au bureau du journal.

MALADIES CHRONIQUES

Vices du sang, cancers de toute nature, épilepsie, ulcères, goutte, asthmes, catarrhes, rhumatismes, toux, maladies de la peau, de la poitrine, de l'estomac, du cœur, du foie et des voies urinaires.

ON NE PAIE les honoraires qu'après la guérison. Telle est la garantie donnée par M. ROBBE, Docteur homéopathe, 80, rue d'Amsterdam, à Paris. Consultations de 2 heures à 6 heures, par correspondance. (Affranchir.) (126)

SAVON MUCILAGINEUX du D^r CAZENAVE

Ex-Professeur agrégé de la Faculté de Médecine de Paris. Composé des principes onctueux de plantes mucilagineuses, ce savon communiqué à la peau une souplesse et un velouté extraordinaires. Ceux qui l'emploient, aussi bien pour les mains que pour le visage, sont toujours à l'abri des gerçures et des rugosités de l'épiderme. — Le Pain : 1 fr. 50 et 2 fr. 47, Avenue de l'Opéra, Paris

Dépôt à Saumur, chez M. MACHET, coiffeur. (325)

JOURNAL D'AFFICHES

5^e ANNÉE DE L'OUEST 5^e ANNÉE

PARAISANT LE DIMANCHE

Organe spécial pour la vente des Propriétés, Fonds de commerce et Industries.

Un numéro spécimen est adressé franco sur demande affranchie.

ADMINISTRATION: Rues Bodinier et de la Roë, Angers.